

DEMARCHES POUR DEPOT DE SUBVENTION EN LIGNE

1) Se connecter au site :

- Cliquez sur le lien suivant (ou copiez l'adresse dans votre navigateur) : <http://metz.commeunservice.com>
- Cliquez sur "Se connecter" dans le menu de gauche
- Renseignez votre identifiant et votre mot de passe

2) Mettre à jour vos données :

- Cliquez sur "Mon Association" dans le menu de gauche
- Parcourir les onglets "Identification, Adresses, Représentants ou Agréments" afin de :
 - mettre à jour les informations déjà saisies si celles-ci ont changé
 - compléter les informations demandées si celles-ci sont manquantes
- Dans l'onglet "Pièces permanentes" : joindre les pièces demandées (à jour)
- Dans l'onglet "Eléments financiers" cliquer sur "Ajout d'un élément financier " et saisir le **Budget Prévisionnel 2022** de votre association (condition impérative pour pouvoir déposer une demande de subvention)

3) Déposer votre demande de subvention :

- Cliquez sur "Mes demandes" dans le menu de gauche
- Cliquez sur "Déposer une demande"
- Cliquez sur "Suivant"
- Dans la page "Choix de l'aide", choisir « **Ville de Metz - PROJET - Animation Estivale** »
- Suivre ensuite les instructions
- Le document "**AE2022_Fiche Projet**" dûment renseigné devra être joint dans la page des "pièces à joindre"

Si vous rencontrez des difficultés dans la démarche de dépôt du projet Animation Estivale en ligne, il vous est bien entendu possible d'adresser un message dans la rubrique "Nous contacter" du site de demandes de subvention en ligne ou de prendre directement contact avec M. Thomas PEGUY-JEAY :

Tél : **03 87 55 54 55**

courriel : subventions-en-ligne@mairie-metz.fr